

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 18 juillet 2024

Date de publication précédente: 25 février 2022

No de fiche: 384A-15

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

296 Nettoyant pour contacts électriques (Aérosol)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Produit de nettoyage pour éliminer la graisse, le flux et autres salissures des équipements électriques ou électroniques.

Utilisations déconseillées: Utilisations autres que celles énumérées ci-dessus.

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: Restrictions d'utilisation liées au réchauffement climatique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeler Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Aérosol, Catégorie 3, H229
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Irritation oculaire, Catégorie 2A, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H335, H336
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361f
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, Catégorie 1, H373 (système nerveux)
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 3, H412

2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H361	Susceptible de nuire à la fertilité.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P260	Ne pas respirer les vapeurs.
	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P332/313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
	P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337/313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P301/310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P331	NE PAS faire vomir.
	P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
	P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	30-40	811-97-2	Press. Gas (Liq.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)
Éther de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyl-2,2,2-trifluoroéthyle	30-40	406-78-0	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
trans-1,2-dichloroéthylène	10-20	156-60-5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412
Éthanol	5-10	64-17-5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319

n-Hexane	1-5	110-54-3	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Repr. 2, H361f STOT RE 2, H373 (C ≥ 5 %, système nerveux) Aquatic Chronic 2, H411
Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.			
¹Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH			
SECTION 4: PREMIERS SECOURS			
4.1. Description des premiers secours			
Inhalation:	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Ne donnez pas de l'adrénaline (épinéphrine). Contacter un médecin.		
Contact avec l'épiderme:	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.		
Contact avec les yeux:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.		
Ingestion:	Ne pas provoquer de vomissement sauf sur indication du personnel médical. Si la personne est consciente, lui rincer la bouche à l'eau. Contacter immédiatement un médecin.		
Protection des premiers secours:	Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.		
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés			
Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. La vapeur risque d'irriter les voies respiratoires, de provoquer une somnolence, une perte de conscience, des maux de tête et des étourdissements, et d'avoir d'autres effets sur le système nerveux central. L'arythmie cardiaque a été constatée dans des études effectuées sur des animaux. L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.			
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires			
Traiter les symptômes. Ne donnez pas de l'adrénaline (épinéphrine).			
SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			
5.1. Moyens d'extinction			
Moyens d'extinction appropriés:	Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, aérosol d'eau ou brume d'eau		
Moyens d'extinction inappropriés:	Jets d'eau		
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange			
Produits de combustion dangereux:	Oxydes de carbone, fluorure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, halogénures de carbonyle, composés halogénés.		
Autres dangers:	Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.		
5.3. Conseils aux pompiers			
Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.			
SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL			
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence			
Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.			
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement			
Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.			
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage			
Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Contenez le versement dans une zone limitée. Les éclaboussures doivent être recouvertes d'un produit absorbant non-combustible (sable, argile, etc.) et recueillies dans un récipient approprié pour être jetées.			

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien agiter avant l'emploi. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent dans les zones basses. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane*	SO	SO
Éther de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyl-2,2,2-trifluoroéthyle	SO	SO
trans-1,2-dichloroéthylène	200	SO
Éthanol	STEL: 1 000	SO
n-Hexane	50 (peau)	SO

*Limite recommandé par l'Association américaine de l'hygiène industrielle (AIHA): 1 000 ppm (4 240 mg/m³).

Valeurs limites biologiques

n-Hexane:

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Base	Remarques
2,5-Hexanedione	Urine	Fin de poste	0,5 mg/l	ACGIH	–

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire homologué pour les vapeurs organiques.

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (par ex., Viton*, néoprène ou nitrile). *Marque déposée de The Chemours Company FC, LLC.

Protection des yeux et du visage: Lunettes de protection avec écrans latéraux, lunettes de sécurité ou masque de protection.

Autres: Vêtements imperméables selon le besoin en cas de contact répété et prolongé avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide	pH	n'est pas applicable
Couleur	transparent , incolore	Viscosité cinématique à 40 °C	n'est pas défini
Odeur	solvant halogéné	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas défini	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	1,285 kg/l
% volatil (par volume)	100%	Densité de vapeur (air=1)	n'est pas défini
Inflammabilité	aérosol non inflammable	Taux d'évaporation (éther = 1)	> 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	0%
Point éclair	n'est pas applicable	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	n'est pas applicable	Propriétés explosives	n'est pas défini
Température d'auto- inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessus de 50°C.

10.5. Matières incompatibles

Les acides et bases forts. Métaux comme l'aluminium, le magnésium ou le zinc, finement divisés et réduits en poudre. Agents fortement oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, fluorure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, halogénures de carbonyle, composés halogénés.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Les personnes souffrant d'une maladie des yeux ou de la peau, d'une maladie du cœur, ou d'une maladie respiratoire sont en général affectées par l'exposition.

Toxicité aiguë -**Par voie orale:**

Substance	Essai	Résultat
trans-1,2-dichloroéthylène	DL50, rat	> 5 000 mg/kg
Éthanol	DL50, rat	6 200 mg/kg
n-Hexane	DL50, rat	> 5 000 mg/kg

Par voie cutanée:

Substance	Essai	Résultat
trans-1,2-dichloroéthylène	DL50, lapin	> 5 000 mg/kg
Éthanol	DLLo, lapin	20 000 mg/kg
n-Hexane	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg

Par inhalation:

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits. ETA-mélange: 5 mg/l. Les concentrations de vapeur élevées peuvent irriter les voies respiratoires et causer des assoupissements, des évanouissements, des maux de tête, des vertiges ou d'autres effets sur le système nerveux central. L'arythmie cardiaque a été constatée dans des études effectuées sur des animaux (DSEO: 50 000 ppm; DME0: 75 000 ppm)

Substance	Essai	Résultat
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	CL50, rat, 4 h	567 000 ppm
trans-1,2-dichloroéthylène	CL50, rat, 4 h	24 100 ppm
Éthanol	CL50, rat, 4 h	116,9 mg/l
n-Hexane	CL50, rat, 4 h	48 000 ppm

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	Irritation de la peau, lapin	Légèrement irritant
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	Irritation de la peau, test sur l'homme	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	Irritation des yeux, lapin	Légèrement irritant
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	Irritation des yeux, test sur l'homme	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substance	Essai	Résultat
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane	Irritation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales:

1,1,1,2-Tétrafluoroéthane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Toxicité pour la reproduction:

Susceptible de nuire à la fertilité. 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane, Éthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane: DSEO, rat = 40 000 ppm. Éthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

Autres informations:

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. trans-1,2-dichloroéthylène: 48 h CE50 (daphnie) 220-290 mg/l; NOEC (Daphnia magna, 48 h) < 100 mg/l. n-Hexane: 48 h CE50 (daphnie) 3,88 mg/l. Contient un gaz à effet de serre susceptible de contribuer au réchauffement global. Potentiel d'appauvrissement de l'ozone: aucun (0).

12.2. Persistance et dégradabilité

1,1,1,2-Tétrafluoroéthane: oxydation lente par réactions photochimiques dans l'air; demi-vie dans l'atmosphère: 1 878 jours; durée de vie atmosphérique: 12,5 - 24 années. Éthanol: facilement biodégradable; oxydation rapide par réactions photochimiques dans l'air. n-Hexane: facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,1,1,2-Tétrafluoroéthane: log Ko/e = 1,06, pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Éthanol: faible risque de bioaccumulation (log Ko/e = -0,31). n-Hexane: faible risque de bioaccumulation (log Ko/e = 3,9).

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Cette substance est extrêmement volatile et s'évapore rapidement dans l'air si elle est relâchée dans l'environnement. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Éthanol: produit ayant selon toute probabilité une mobilité très rapide dans les sols (Koc = 2,75).

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.6. Autres effets néfastes

Contient un gaz à effet de serre susceptible de contribuer au réchauffement global.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Récupérez ou recyclez ce produit lorsque cela est possible. Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. N'incinerez pas les récipients scellés. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: UN1950

TMD: UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

OACI: AEROSOLS, NON-FLAMMABLE

IMDG: AEROSOLS

RID: AEROSOLS, ASPHYXIAN

TMD: AEROSOLS, NON-FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: 2.2

TMD: 2.2

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EMS. F-D, S-U, EXPÉDIÉ EN QUANTITÉS LIMITÉES

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Contient un gaz à effet de serre susceptible de contribuer au réchauffement global. Ne pas relâcher dans l'atmosphère. Récupérer les matériaux résiduels.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0: Dose minimale avec effet observé
 DSEO: Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS: Fiche de données de sécurité
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND: Non disponible
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL: Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH: Système général harmonisé
 SO: Sans objet
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV: Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Aérosol 3, H229	Méthode fondée sur des données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2A, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335, H336	Méthode de calcul
Repr. 2, H361f	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Sur la base des composants
Aquatic Chronic 3, H4123	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
 H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332: Nocif par inhalation.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 18 juillet 2024

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Révision complète pour représenter la nouvelle formulation.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.